



THE CASH LEARNING PARTNERSHIP



Transferts Monétaires et Résilience :

Renforcer les liens entre transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux dans le Sahel

Document de discussion

Juillet 2014

Avertissement : Ce document a été préparé par Cécile Cherrier sous la supervision de Yoann Tuzzolino du CaLP. Les vues et opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement les points de vue et politiques du CaLP, de l'UNICEF ou de la Commission européenne.

Introduction

Bien qu'hétérogène, la **bande sahélienne de l'Afrique de l'Ouest est caractérisée par une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle structurelle** qui touche environ la moitié de la population rurale. Démographie galopante, changements climatiques, conflits sociaux et réduction des ressources naturelles disponibles en sont les principales causes. Frappés par des chocs de plus en plus intenses et fréquents, les ménages pauvres ne sont plus en mesure de protéger leur faible capital et d'investir pour l'avenir. Une assistance sociale (sous-entendu, encadrée par les États de la région) limitée aux périodes de crise aiguë, potentiellement renforcée par les réponses humanitaires (sous-entendu, appuyées par les bailleurs et acteurs internationaux), ne permet pas de répondre à cette forme structurelle d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Suite à une prise de conscience ces dernières années par les acteurs de la région, un nombre croissant d'États ont engagé une dynamique visant à mettre en place des programmes permanents de transferts sociaux afin que l'aide aux populations les plus vulnérables devienne plus prévisible et régulière, et ainsi plus efficace. Parallèlement, les acteurs humanitaires ont été amenés à étendre leur action au-delà des seuls pics de crise, et tendent à harmoniser leurs approches en matière de réponses d'urgence et de redressement. **Tant dans les réponses des acteurs humanitaires que dans les programmes nationaux d'assistance sociale, les transferts monétaires sont de plus en plus utilisés.**

Dans ce contexte, il apparaît opportun de s'interroger sur une possible amélioration des liens entre projets de transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux (monétaires) en vue du renforcement de la résilience des populations au Sahel. Ainsi, faisant écho à une récente étude de cas commissionnée par le CaLP¹ sur les possibilités d'utilisation des programmes nationaux de transferts sociaux pour répondre aux crises humanitaires², la question soulevée ici est la suivante :

Dans quelle mesure est-il possible et souhaitable d'utiliser les programmes nationaux de transferts sociaux pour fournir une assistance humanitaire aux populations du Sahel ?

Afin d'apporter des éléments de réponse à cette question, le CaLP, l'UNICEF et la Commission européenne se sont associés pour organiser, avec le soutien financier de l'OFDA³, un **premier atelier d'échange régional** sur le sujet.⁴ En réunissant une cinquantaine d'acteurs d'horizons divers (acteurs humanitaires, de développement, étatiques, du secteur privé) impliqués dans les politiques et programmes de transferts monétaires, l'atelier visait à porter un regard croisé sur la problématique et à établir un diagnostic commun. Établir un tel diagnostic doit permettre de poser les bases de l'élaboration, par la suite, d'un programme régional de recherche et d'action autour des relations entre systèmes de protection sociale et réponses humanitaires dans le Sahel.

Le présent **document de discussion** est inspiré des échanges qui ont eu lieu au cours de l'atelier. Il vise à étendre la discussion à d'autres acteurs de la région, ainsi qu'à d'autres régions confrontées au même questionnement. Il propose une première approche de la problématique, présente quelques conclusions issues de l'atelier, et suggère plusieurs pistes d'action. Son but est avant tout de susciter réactions et réflexions. La problématique est vaste et cette première initiative vise à enclencher un processus à plus long terme de dialogue et d'échanges entre acteurs humanitaires, acteurs étatiques et autres instances autour de cette question.

Vue d'ensemble de la problématique

➔ Concepts de base

Avant d'aller plus loin, il convient de s'accorder sur la terminologie utilisée dans ce document, et clarifier quelques concepts de base. Le terme « **transferts monétaires** » (« *cash transfers* ») fait ici référence aux transferts de valeur monétaire à des individus et ménages pauvres ou vulnérables dans le cadre d'interventions d'assistance aux populations appuyées par des fonds publics (nationaux ou de l'aide internationale). Ce terme englobe plusieurs types de transferts : transferts monétaires conditionnels ou non conditionnels ; argent contre travail (« *cash-for-work* ») ; travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) ; coupons alimentaires ; etc. Aux fins du présent document, ce terme n'inclut pas les transferts de fonds des migrants (« *remittances* »). Les transferts monétaires ne sont qu'un instrument qui peut être utilisé dans un large spectre de situations et de cadres politiques et opérationnels et dans des buts très différents. Il demeure une zone grise entre les deux états clairement définis de transferts monétaires *d'urgence* et de transferts monétaires *sociaux* (Tableau 1).

Tableau 1 Spectre d'utilisation des transferts monétaires : De l'aide humanitaire à la protection sociale

	Aide humanitaire Protection sociale			
Cadre opérationnel	Projet ponctuel de transferts monétaires d'urgence	Projet (pluri)annuel de transferts monétaires saisonniers	Projet pluriannuel de transferts monétaires réguliers	Régime de transferts monétaires sociaux
Degré de régularité et prédictibilité	Nul	Faible	Modéré	Fort
Garanti par la loi	Non	Non	Non	Oui
Degré de viabilité financière (d'une crise à l'autre)	Nul (financé par l'aide humanitaire internationale)	Faible (financement externe et/ou subventions publiques)	Modéré (financement prévisible de l'aide et/ou de fonds publics)	Fort (financé par les taxes et impôts)
Degré de régulation par l'État	Très faible (administré par les acteurs humanitaires)	Faible à modéré (parfois largement administré par les PTF)	Modéré à fort (parfois largement administré par les PTF)	Fort (pleinement régulé par l'État)
Cadre politique	Réponse à une crise humanitaire dans le but de sauver des vies	Stratégie de sécurité alimentaire, développement rural et/ou protection sociale	Stratégie de protection sociale et/ou sécurité alimentaire	Politique nationale de protection sociale
Exemples	Bons d'achat alimentaire suite à une invasion de criquets	Cadre commun de filets sociaux au Nord Mali	Projet de filets sociaux « Jigisèmèjiri » au Mali	Régime d'allocations de soutien à l'enfant en Afrique du Sud
Principal défi de mise en œuvre	Construction de l'État : Assister les populations dans le besoin sans fragiliser la légitimité et les capacités de l'État	Prévisibilité : Améliorer la prévisibilité pour permettre une plus grande prise de risque par les bénéficiaires pour de meilleurs retours sur investissement.	Institutionnalisation : Assurer la viabilité financière, les capacités de mise en œuvre nationale et l'inscription dans le cadre légal	Dynamisme : Assurer des ajustements permanents du système et son intégration dans les politiques économiques et sociales plus larges

Note : Ce spectre est présenté à titre illustratif. Il ne faut pas y voir une quelconque séquence. Un projet ponctuel n'a pas nécessairement vocation à évoluer en projet pluriannuel. Tout comme un projet pluriannuel n'est pas forcément conçu pour évoluer en garantie sociale.

Source : Auteur.

Le terme « **transferts monétaires d'urgence** » fait référence aux transferts monétaires fournis dans le cadre d'une réponse d'urgence ou de redressement (post-urgence) organisée par les acteurs humanitaires dans le but de sauver des vies et de préserver les moyens d'existence des populations affectées par un choc. Le terme d'« **acteurs humanitaires** » fait ici référence aux opérateurs (organisations non gouvernementales internationales et nationales, agences des Nations Unies, mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, bailleurs de fonds, etc.) qui évoluent dans la sphère de l'aide humanitaire internationale. Aux fins du présent document de discussion, ce terme n'inclut pas les instances nationales étatiques en charge de répondre aux crises.

Le terme « **programme national de transferts sociaux** » fait référence aux programmes de transferts sociaux mis en place sous l'égide des acteurs étatiques. Le terme de « **transferts sociaux** » fait ici référence à des transferts de ressources (en espèces ou en nature) à caractère non contributif (sans cotisation), financés par des fonds publics, directs, réguliers et prévisibles aux individus ou ménages pauvres ou vulnérables, visant à réduire leurs déficits de consommation et assurer leur accès aux biens et services sociaux de base, à les protéger des chocs (économiques et climatiques notamment), et, dans certains cas, à renforcer leur capacité productive. Contrairement aux transferts monétaires d'urgence, les transferts sociaux monétaires sont fournis dans le cadre d'une politique nationale d'assistance sociale. Le fait qu'ils soient régulés par l'État, réguliers et prévisibles confère à ces transferts monétaires le statut de transferts *sociaux*. Idéalement, il convient que ces transferts soient inscrits dans la loi et soutenus par un ensemble de mécanismes administratifs, légaux et financiers afin de les transformer en réelle garantie sociale.

Les transferts sociaux sont un des instruments de la « **protection sociale** », qui est définie ici comme l'ensemble des mesures publiques et privées (ayant une mission d'intérêt public) visant à : réduire la vulnérabilité des populations aux risques et à l'impact des chocs ; éviter l'emploi de stratégies d'adaptation néfastes ; et garantir des niveaux minima de dignité humaine. Les autres grands instruments de la protection sociale incluent : l'assurance sociale contributive (retraite, accidents du travail, maternité, maladie, etc.) ; les services d'aide sociale (services d'aide aux familles, éducation de la seconde chance, etc.) ; et la législation et réglementation sociales (législation du travail, système légal contre les discriminations, etc.).

➔ **Opportunités et défis**

Au niveau mondial, il existe somme toute assez peu d'exemples (documentés) de programmes nationaux de transferts sociaux utilisés pour répondre à une crise humanitaire. Fin 2013, dans le cadre du projet de recherche « Fit for the Future » (qui signifie littéralement « Paré pour l'Avenir ») commissionnée par le CaLP, une étude de cas a été menée sur deux programmes de transferts sociaux, le PSNP en Éthiopie et le HSNP au Kenya.² Dans leurs conclusions, les auteurs appellent l'ensemble des acteurs à analyser les opportunités et défis associés de façon beaucoup plus attentive que ce qui a été fait jusqu'à présent. Qui plus est, les auteurs invitent les acteurs à modérer leurs attentes en gardant à l'esprit que les pays les plus enclins à nécessiter une réponse humanitaire sont également les plus susceptibles de ne pas avoir de programme national de transferts sociaux fonctionnel avant des années, voire des décennies. Afin de dépasser le cadre conceptuel et d'envisager les détails pratiques qu'impliquerait l'utilisation d'un programme national pour fournir une assistance humanitaire, il est proposé de considérer **différents cas de figure** : une **expansion « verticale »** du programme national ; une **expansion « horizontale »** du programme national ; **l'utilisation du simple cadre administratif** du programme national ; l'alignement d'un **système parallèle de réponses humanitaires** (Encadré 1).

La liste des cas de figure présentée ci-dessous ne prétend aucunement être exhaustive. Elle est présentée à titre illustratif, sans but normatif.

A. Expansion verticale du programme national

Dans ce cas de figure, la réponse humanitaire cible les ménages déjà bénéficiaires du programme national et consiste en une augmentation de la valeur ou de la durée du transfert. Ceci peut-être envisagé lorsque les personnes ou ménages bénéficiaires du programme national sont également touchés par la crise (p. ex. en cas de hausse drastique des prix des denrées alimentaires). Cela pourrait également être envisagé lorsque les personnes ou ménages bénéficiaires du programme national ne sont pas nécessairement celles (les plus) touchées par la crise dans une approche pragmatique. S'il est jugé qu'il serait trop compliqué, trop coûteux ou trop long de faire un ciblage fin, les décideurs peuvent opter pour cette solution, en comptant sur l'effet de retombées (« trickle-down effect ») des transferts additionnels sur les populations affectées par la crise (p. ex. par le biais des mécanismes traditionnels d'entraide). Tel a été le cas lorsque, pour répondre rapidement à la crise énergétique, alimentaire et financière de 2008, certains bureaux pays du Programme Alimentaire Mondial ont décidé d'étendre la couverture et/ou la durée de leurs programmes de cantines scolaires.

B. Expansion horizontale du programme national

Dans ce cas de figure, la couverture du programme national est étendue à d'autres personnes ou ménages selon les mécanismes régissant le programme. Il peut s'agir d'une expansion géographique du programme (dans des régions traditionnellement non couvertes par le programme) ou de l'enregistrement de nouveaux bénéficiaires selon des mécanismes de ciblage identiques ou similaires. Ceci peut éventuellement être couplé à une expansion verticale (augmentation de la valeur ou de la durée des transferts).

C. Utilisation du simple cadre administratif du programme national

Dans ce cas de figure, il est jugé que les caractéristiques des personnes affectées par la crise diffèrent fondamentalement des critères de ciblage utilisés dans le programme national, mais que, de par sa couverture, le programme national constitue un vecteur intéressant pour fournir l'assistance humanitaire. C'est le cas notamment de certaines réponses d'urgence qui ont pu utiliser le mécanisme de paiement (le réseau national des bureaux de poste) d'un programme de pension sociale (ciblant l'ensemble des citoyens de plus de 65 ans sans critère de pauvreté).

D. Alignement d'un système parallèle de réponses humanitaires⁵

En cas d'absence de programme national ou d'incapacité à étendre rapidement le programme national à de nouvelles zones par exemple, il peut être envisagé lorsque l'assistance humanitaire tend à répondre à un problème récurrent de développer un système parallèle de réponses humanitaires non seulement harmonisées mais également alignées le plus possible sur un cadre politique et stratégique national (existant ou supposé). Dans un tel cas de figure, il est envisagé que la réponse ainsi mise en place pourra à terme être intégrée au système national d'assistance sociale. Dans les pays où les capacités nationales sont très faibles mais les besoins des populations importants et chroniques, l'alignement d'un système parallèle implique d'opérer de la façon la plus compatible possible avec les systèmes gouvernementaux (p. ex. en utilisant les classifications budgétaires nationales) même si les politiques nationales ne sont pas encore adoptées en la matière. Cela demande également de s'assurer que tous les partenaires opèrent selon des modalités (ciblage, types de transfert, etc.) similaires (pour un objectif et un groupe cible donnés) et compatibles avec les capacités opérationnelles des instances nationales, en vue d'une intégration progressive dans le système national.

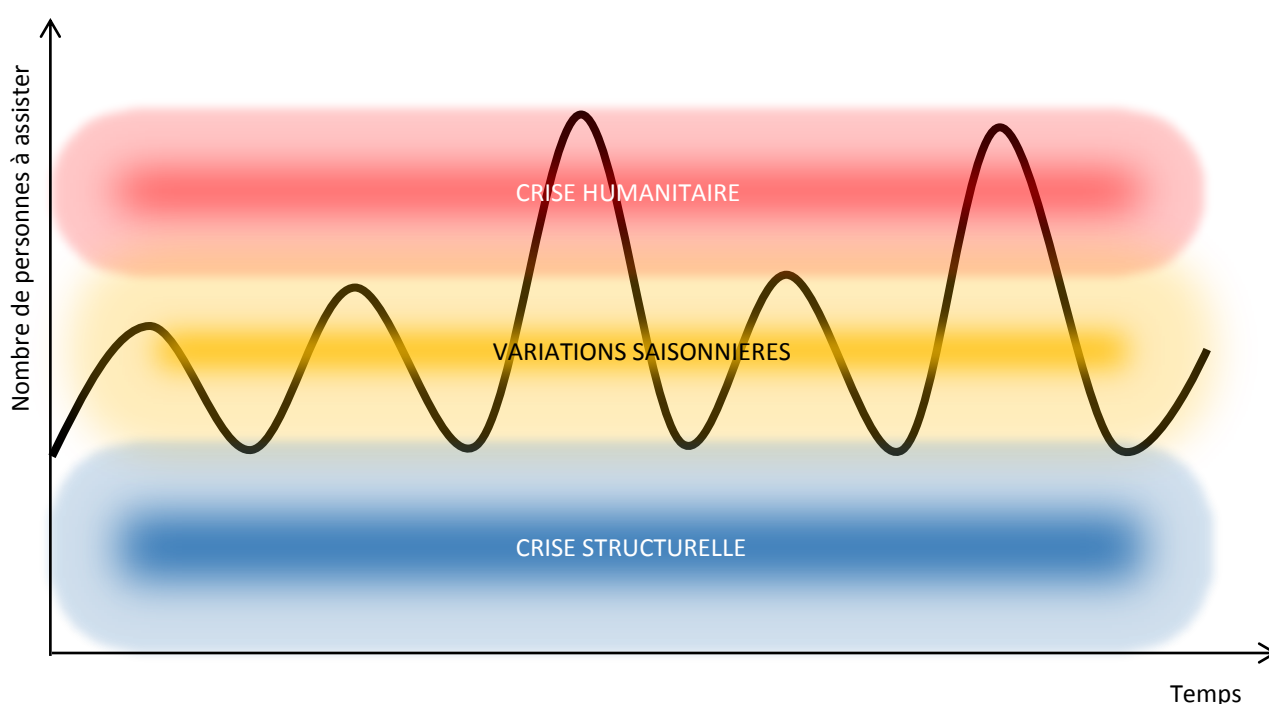
L'utilisation d'un programme national existant en situation de crise peut permettre de fournir une assistance humanitaire plus rapide, plus efficace, mieux coordonnée, et ainsi, optimisée. Ceci pose toutefois nombre de **questions pratiques**. Par exemple, si l'option d'une expansion verticale apparaît pertinente, dans quelle mesure les fonds humanitaires peuvent-ils être acheminés au travers du programme national (questions de redevabilité, rapportage, rôles et responsabilités, etc.) ? Si une expansion horizontale est envisagée, quel(s) rôle(s) les acteurs humanitaires peuvent-ils jouer pour faciliter/accompagner une telle expansion, et quels obstacles peuvent-ils rencontrer dans le système humanitaire actuel (modalités de financement, etc.) ? Si un système parallèle de réponses humanitaires est mis en place, comment assurer au mieux son alignement sur les orientations et capacités nationales ?

De manière générale, les programmes nationaux sont motivés par des objectifs et dynamiques politiques qui peuvent se trouver en porte-à-faux avec certains **principes humanitaires**. Par exemple, la sélection des bénéficiaires d'un programme national peut être guidée par des considérations politiciennes, ou simplement répondre à un objectif plus général de renforcement de la cohésion sociale. Cela peut compromettre l'idée d'une assistance humanitaire qui serait purement basée sur les besoins. Il peut ainsi être difficile pour des acteurs humanitaires, engagés à respecter les principes de neutralité et d'impartialité, d'opérer dans un environnement dirigé, au moins en partie, par des motivations politiques.

➡ Situation prévalant dans le Sahel

Au vu des priorités en termes d'assistance humanitaire au Sahel, il semble opportun de centrer la discussion sur l'utilisation des transferts monétaires en réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles.⁶ Pour ce faire, il convient tout d'abord de clarifier qu'en la matière ce qui est souvent qualifié de crises humanitaires est en fait une **crise chronique avec pics annuels** plus ou moins élevés (Graphique 1).

Graphique 1 Fluctuations des volumes de personnes nécessitant une assistance alimentaire dans le Sahel



Source : Auteur, adapté de ECHO

En terme d'utilisation des transferts monétaires dans les réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles du Sahel, on peut noter une **nette évolution** au cours de la dernière décennie, avec trois faits notoires :

- Les transferts monétaires sont **de plus en plus utilisés** dans les réponses humanitaires à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel. Ceci correspond à une tendance de fond au niveau mondial en termes d'assistance alimentaire. Tant dans les réponses des acteurs humanitaires que dans les programmes nationaux d'assistance sociale, les transferts monétaires sont de plus en plus utilisés. Dans le Sahel, cette tendance a marqué une nette accélération avec la crise de 2012.
- Suite à une prise de conscience ces dernières années par les acteurs de la région, un nombre croissant d'États ont engagé une **dynamique nationale** visant à mettre en place des programmes permanents de transferts sociaux (monétaires) afin que l'aide aux populations les plus vulnérables devienne prévisible et régulière, et ainsi plus efficace. A l'heure actuelle, les programmes étatiques restent encore embryonnaires ; leur couverture est restreinte et la capacité des organismes de mise en œuvre limitée. Mais la volonté politique de les mettre progressivement à l'échelle semble maintenant assurée.
- Dans un souci de prévention, d'efficacité et d'atténuation des crises, et en l'absence de mécanismes nationaux de réponse à la vulnérabilité chronique, les acteurs humanitaires ont été amenés à étendre leurs interventions au-delà des seuls pics de crise, avec notamment l'élaboration de projets de transferts monétaires saisonniers, se substituant ainsi aux acteurs étatiques. Dans ce cadre, les acteurs humanitaires ont œuvré ces dernières années à l'**harmonisation des approches** dans leurs réponses d'urgence et de redressement, avec la mise en place récente de plusieurs cadres communs (plateforme, consortium ou simple accord tacite) à l'instar de l'Alliance au Niger ou du Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers au Nord Mali.

Ces évolutions ont abouti à certaines « **anomalies** » dans la situation qui prévaut actuellement, avec :

- Un **déplacement de responsabilités** des acteurs étatiques aux acteurs humanitaires qui prennent *de facto* en charge des ménages en vulnérabilité chronique ;
- Une **forte dépendance** des populations vulnérables et des États de la région à l'**aide humanitaire**, dont la prévisibilité (cycles de financement très courts) et la redevabilité (envers les instances étatiques et les citoyens) restent somme toute limitées ;
- L'**existence d'initiatives parallèles** de filets sociaux, les unes portées par les acteurs humanitaires, les autres portées par les acteurs étatiques.

L'évolution de la situation a sans doute atteint un **moment charnière**. Les opportunités existent aujourd'hui pour corriger les anomalies et améliorer l'efficacité de l'assistance aux populations du Sahel, avec :

- D'une part, une **masse de savoir-faire** disponible au sein des acteurs humanitaires, forts de près de 10 ans d'expérience dans l'utilisation des transferts monétaires dans la région ; et
- D'autre part, des initiatives étatiques et supra-étatiques (à l'initiative de la CEDEAO notamment) vers la mise en place de programmes nationaux de transferts sociaux (à visée préventive) qui se développent et s'inscrivent dans une réelle **perspective de pérennisation**.

Propositions d'orientations stratégiques

➔ Vision à long terme

Pour répondre à la question posée en introduction, s'il ne semble pas possible aujourd'hui d'utiliser les programmes nationaux de transferts sociaux (encore naissants) pour fournir une assistance humanitaire aux populations du Sahel, il apparaît souhaitable à l'avenir de renforcer les liens entre transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux (ne serait-ce que pour assurer une meilleure prise en charge des populations en vulnérabilité chronique). Il convient notamment, à long terme, que les gouvernements parviennent à exercer leur **entière responsabilité et leadership** en matière d'assistance aux populations en situation de **vulnérabilité chronique et saisonnière**. Ceci requiert une inversion de tendance pour que l'aide humanitaire ne soit plus la norme en matière d'assistance aux populations vulnérables du Sahel. Un changement de paradigme est nécessaire pour ne plus percevoir les réponses aux crises saisonnières comme des incidents venant perturber la mise en œuvre des programmes de développement, mais bien comme un élément structurel du contexte sahélien. Cette dimension doit être pleinement prise en compte dans les plans de développement. La prise en charge des populations affectées par les fluctuations saisonnières doit passer directement sous l'égide de l'État avec l'appui des partenaires au développement.

D'une manière générale, ceci appelle à la mise en place d'un **dispositif national coordonné, intégré et dynamique** capable de fournir (au mieux des capacités nationales) des transferts plus réguliers, prévisibles et efficaces pour une meilleure assistance et le renforcement de la résilience des populations. Un tel dispositif doit permettre d'ajuster l'assistance fournie aux fluctuations du nombre de personnes affectées et de la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (Graphique 1). Dans une telle vision :

- Un **système national de transferts sociaux** est en place sur l'ensemble du territoire pour répondre à la vulnérabilité chronique ;
- Des **mécanismes intégrés** à ce système permettent de répondre à la vulnérabilité saisonnière par le biais d'expansions/contractions transitoires selon les pics de besoins ;
- Des **plans de contingence** sont en place pour répondre aux crises soudaines (alimentaires ou non) et aux pics de grande ampleur dans la crise alimentaire et nutritionnelle structurelle.

S'il est possible de proférer de tels principes généraux, le calibrage d'un tel dispositif (qui cibler, avec quels types de transferts, dans quel but spécifique, etc.) ne peut être déterminé qu'au niveau national (et infranational). Une politique nationale de transferts sociaux est par essence une question de **vision de société**. Les transferts sociaux sont intrinsèquement un mécanisme de redistribution des ressources publiques, et définir une politique nationale en la matière requiert de clarifier quelles inégalités une société a pour but de réduire à travers eux. Il est essentiel pour toute politique de transferts sociaux de s'insérer dans une stratégie plus large de développement national. Les transferts sociaux peuvent aider les individus à préserver leurs moyens d'existence, mais également accompagner des changements de société (p. ex. une transition des jeunes générations vers des moyens d'existence plus durables). Ceci ne peut être défini qu'au travers de **processus de concertation nationale**, notamment dans le cadre des dynamiques déjà existantes autour de la définition de Socles Nationaux de Protection Sociale⁷, de l'élaboration de feuilles de route AGIR⁸ ou de l'initiative Faim Zéro Afrique de l'Ouest⁹.

➔ Chantiers à moyen terme

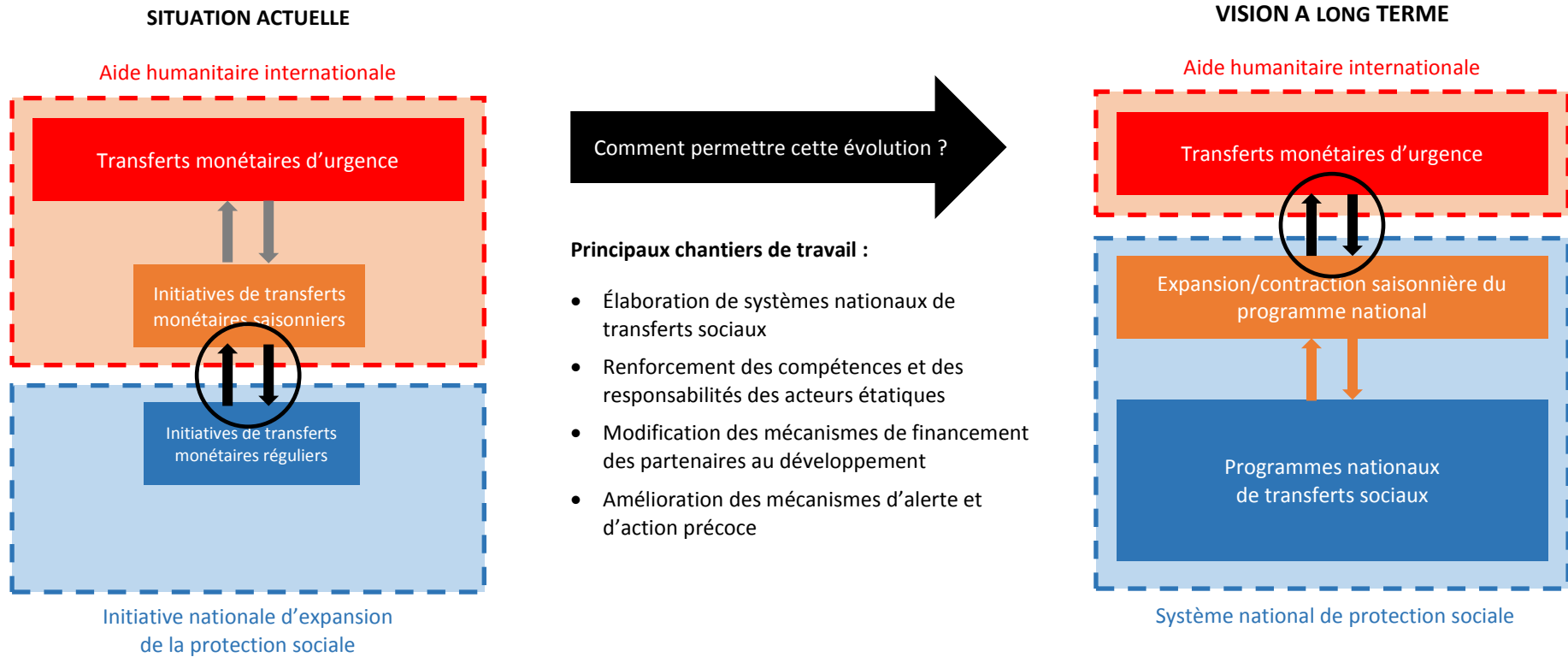
Assurer la transition de la situation actuelle à la vision à long terme ébauchée ci-dessus requiert, à moyen terme, l'ouverture d'une série de chantiers de travail (Graphique 2). En premier lieu, la réalisation d'une telle vision nécessite le **renforcement des compétences et du leadership des acteurs étatiques**. C'est en effet sous leur autorité que doivent être déterminés : les **objectifs** nationaux en matière de transferts monétaires ; les **mécanismes** à mettre en place pour atteindre et assister efficacement les populations en situation de vulnérabilité chronique et/ou saisonnière ou affectées par une catastrophe ; ainsi que les rôles et responsabilités de différents **acteurs**, étatiques, humanitaires ou privés, dans la mise en œuvre de ces mécanismes en fonction des avantages comparatifs de chacun.

Tous les États de la bande sahélienne ont aujourd'hui développé ou sont en cours de développer une stratégie nationale de protection sociale. Celles-ci comprennent d'importantes composantes « transferts sociaux » (sous forme de transferts directs de ressources ou d'exemption de frais de santé ou de scolarité). A ce stade, bien souvent, seules les grandes lignes ont été ébauchées et les contours exacts du système national de transferts sociaux restent à définir. Il est important, pour les acteurs humanitaires notamment, d'avoir conscience que la conception d'un tel système ne saurait être vue comme une activité purement technique (pouvant être assignée à des experts internationaux). Les choix de conception nécessitent de prendre en compte les attitudes politiques et culturelles. En particulier, des **arbitrages** peuvent être nécessaires pour assurer l'articulation entre trois desseins : une préoccupation technique à l'égard des preuves d'efficacité et de coût-efficacité (« ce qui marche ») ; une préoccupation politique à l'égard des électeurs, des intérêts et des institutions (« ce qui est populaire ») ; et une préoccupation fondée sur les droits à l'égard des principes et normes universels (« ce qui est juste »).¹⁰

Pour assurer la mise en place d'un système national de transferts sociaux durable, objectifs et mécanismes doivent être en adéquation avec les **ressources financières, humaines et matérielles nationales**. Ainsi, ne pourra être adopté que ce qui est finançable de façon durable par les États et répliquable à l'échelle du pays à long-terme (avec un éventuel appui technique et financier international à moyen terme). Les acteurs humanitaires tendent à avoir plus de moyens à leur disposition que les États et une telle transition pourrait résulter en des niveaux d'assistance plus faibles (mais plus réguliers et prévisibles) pour les populations. Si cela peut être regretté, il faut le voir comme une **stratégie de sortie** en vue d'un désengagement progressif des acteurs humanitaires dans la prise en charge de la vulnérabilité chronique et saisonnière—étant entendu que les partenaires techniques et financiers resteront en appui aux États dont les moyens matériels, humains et financiers demeurent limités, particulièrement dans les crises de grande ampleur qui dépassent les capacités de réponses nationales.

Au niveau régional, la CEDEAO tient un rôle important de plaidoyer et d'appui technique dans les domaines de la protection sociale et de la sécurité alimentaire. Elle a notamment lancé fin 2013 l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) dont le mandat est d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement agro-silvo-pastoraux dans la région, et adopté le « Programme régional d'appui aux filets nationaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle » dont le suivi a été confié à l'ARAA. Dans ce cadre, il est prévu la mise en place début 2015 d'un dispositif régional d'échange et de **formation** sur les transferts sociaux en Afrique de l'Ouest. Encore peu de cadres et techniciens nationaux sont formés à l'utilisation de transferts monétaires, un instrument encore nouveau dans la sous-région. La barrière de la langue reste un obstacle majeur à surmonter dans ce domaine où la plupart des ressources ne sont disponibles qu'en anglais, et dans la mesure où aucune formation permanente n'existe dans la région.

Graphique 2 Quels chantiers à moyen terme pour atteindre la vision souhaitée ?



Source : Auteur.

Outre le leadership des États, la réalisation de la vision à long terme ébauchée ici requiert également la **résolution de plusieurs difficultés techniques et opérationnelles**. Celles-ci ont trait notamment aux questions de financement, d'alerte et d'action précoce, de ciblage, d'opérationnalisation à l'échelle, et de coordination. Ces différentes problématiques sont présentées succinctement ci-dessous.

1. La mise en place de **mécanismes de financement pluriannuels flexibles** pour couvrir les réponses à la vulnérabilité saisonnière.

De manière générale, le financement peut être lié au système national de transferts sociaux ou directement lié aux acteurs humanitaires. Dans le premier cas de figure, un fonds de réserve peut être mis en place pour répondre aux imprévus, ou encore des mécanismes de financement des risques. Comme le souligne l'étude de cas menée au sein de la recherche « Fit for the Future », les fonds de réserve sont susceptibles d'être utilisés hors périodes de crise pour pallier à un manque de financement pour couvrir les besoins réguliers. Tel fut le cas en Éthiopie, à la suite de quoi des mécanismes de financement des risques ont été mis en place. Ceux-ci se sont révélés très efficaces pour répondre à la crise de 2011 ; les fonds étant bien plus rapides à débloquer que par le biais des mécanismes humanitaires classiques d'appels d'urgence (« emergency appeal »). Dans le second cas de figure, des changements de mentalité et de pratiques au sein des bailleurs de fonds sont à opérer pour permettre plus de flexibilité et gommer le clivage (artificiel) entre réponses d'urgence et programmes de développement. Un financement pluriannuel des acteurs humanitaires œuvrant à la prise en charge des populations en situation de vulnérabilité chronique ou saisonnière permettrait d'envisager de réelles composantes de renforcement des compétences nationales. Cela pourrait constituer une étape intermédiaire entre réponses humanitaires et actions sur les causes profondes de vulnérabilité. D'autres modes de financement peuvent bien sûr être envisagés (p. ex. par des acteurs privés ou la diaspora, ou par le biais d'assurances contractées par les États ou les groupements d'agriculteurs).

2. L'opérationnalisation de **systèmes d'information et d'alerte précoce** performants et le renforcement des liens entre alerte précoce et action précoce (déblocage de fonds de contingence, processus d'évaluation des besoins et de (pré-)ciblage, etc.).

Une mise à jour régulière et précoce de la situation des ménages par le biais d'outils fiables est indispensable pour permettre la prise de décision et la mobilisation de fonds à temps. Assurer une alerte réellement précoce doit permettre d'enclencher des stratégies d'atténuation des risques en amont à la crise. Fournir une base d'information solide doit également permettre la mise en œuvre de systèmes de transferts sociaux adéquats, équitables et dynamiques (ciblage des plus vulnérables, intensification de l'appui en période de crise, ajustement du montant des transferts en fonction de l'inflation, etc.). Des efforts importants ont été faits dans toute la région pour renforcer les systèmes nationaux d'information et d'alerte précoce. Divers outils sont expérimentés pour répondre au mieux aux questions clés des décideurs (qui, combien, où, quand). Toutefois des inégalités demeurent entre pays et des améliorations peuvent encore être apportées. Les systèmes de suivi doivent être reliés à des données de référence afin de comprendre l'impact des chocs sur les ménages et de pouvoir déclencher d'éventuelles alertes. Une meilleure analyse des causes, caractéristiques et conséquences de la pauvreté et de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle reste nécessaire. Les paramètres suivis doivent être ajustés à l'économie réelle des ménages sahéliens—en intégrant de nouveaux paramètres, comme le prix de la main d'œuvre agricole, le prix du bois de chauffe, etc. Ils doivent aussi prendre en compte les besoins émergents des programmes de transferts sociaux. La qualité des données de base doit être améliorée et leur collecte intégrée aux services nationaux de la statistique. Le lien entre alerte et action précoce doit être renforcé avec des plans de contingence solides, opportuns et efficaces.

3. L'élaboration et la mise à l'échelle de **mécanismes de ciblage** acceptés par les populations, rapides et efficaces pour identifier (de manière dynamique) les vulnérables chroniques et transitoires.

Un des principaux défis dans l'utilisation d'un programme national de transferts sociaux pour répondre à une crise est de savoir si les personnes affectées par la crise ont les mêmes caractéristiques que les bénéficiaires actuels. Une expansion verticale (en augmentant la valeur des transferts aux mêmes bénéficiaires) sera plus aisée qu'une expansion horizontale (en augmentant le nombre de bénéficiaires). Le lieu et la nature de la crise influent donc grandement sur les défis présentés en matière de ciblage. Par exemple, un programme national visant les communautés rurales sera difficilement étendu à un contexte urbain, et un programme de pension sociale visant les personnes âgées pourra ne pas être utile pour répondre à une crise touchant les ménages pauvres dans des zones données. Dans plusieurs pays de la région, une dynamique a été engagée pour mettre en place une base de données des bénéficiaires des programmes nationaux, et au-delà des ménages répondant à des critères de pauvreté et de vulnérabilité donnés (qu'ils soient ou non déjà bénéficiaires de transferts sociaux). Cette avancée est importante. Toutefois, la pauvreté est dynamique et un classement des ménages par critères de richesse (« wealth ranking ») établi deux ans plus tôt peut ne plus être pertinent au moment de la crise. Et bien sûr, les personnes touchées par un choc ne sont pas nécessairement les personnes vivant en pauvreté chronique sévère. Il reste encore beaucoup à faire sur la question du ciblage. Plusieurs approches sont actuellement en développement : enquêtes de ménage pour identifier les ménages en pauvreté extrême chronique (« proxy means test ») ; ciblage communautaire et analyse d'économie des ménages (HEA) pour identifier les ménages vulnérables ; identification des indigents éligibles à la gratuité des soins de santé ; etc. Les défis à relever incluent : analyse conjointe des profils de pauvreté et de vulnérabilité ; harmonisation des approches, critères et outils ; actualisation des bases de données (reciblage) ; intégration dans les systèmes nationaux ; etc.

4. La **suppression des goulots d'étranglement** qui entravent l'opérationnalisation des politiques nationales de transferts sociaux.

Si les acteurs étatiques ont maintenant engagé une bonne dynamique en vue de la définition de politiques nationales de transferts sociaux, beaucoup reste à faire avant que celles-ci puissent être réellement mises en œuvre sur l'ensemble du territoire. Cette opérationnalisation se heurte souvent aux faiblesses des capacités des institutions nationales sur le territoire (lenteurs administratives, manques de compétences, faible présence sur le terrain, etc.). Au contraire, de par leurs ressources humaines et financières et leur présence sur le terrain auprès des communautés vulnérables, les acteurs humanitaires ont démontré une forte capacité d'innovation (p. ex. paiements par téléphone mobile) et une capacité d'intervention dans les zones reculées. Un éventail d'outils d'analyse est aujourd'hui à leur disposition pour informer la conception de programmes de transferts monétaires « sur mesure » : analyse d'économie des ménages (HEA) ; analyse du coût de l'alimentation (« Cost of Diet ») ; étude sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) ; enquête sur le score de diversité alimentaire (SDA) ; analyse de la vulnérabilité alimentaire en milieu urbain (VAMU) ; etc. Tout ceci peut aider à lever les goulots d'étranglement des initiatives nationales. Dans les cas où un programme national ne peut être étendu aux zones touchées par une crise, les acteurs humanitaires pourraient intervenir en alignement avec celui-ci (pour une expansion plus rapide, en vue d'une intégration future au système national) (p. ex. en élaborant de nouvelles modalités d'intervention dans les zones difficiles d'accès ou pour les populations nomades). Toutefois, certains acteurs humanitaires peuvent être réticents à l'idée d'opérer dans le cadre d'une politique nationale, et nombre de questions pratiques (objectifs, financement, rapportage, etc.) restent à traiter.

5. Le renforcement des **mécanismes de coordination** entre acteurs à tous les niveaux.

L'étude de cas menée au sein de la recherche « Fit for the Future » souligne la nécessaire présence de certains arrangements institutionnels et financiers préétablis, tels que des informations sur les populations affectées disponibles à tous les acteurs, la disponibilité des mécanismes de distribution ou des ressources additionnelles prêtes à être mobilisées rapidement. Pour ce faire, des mécanismes robustes de coordination doivent être en place (coordination interne, entre acteurs bilatéraux, entre agence et gouvernement, interministérielle, etc.). Dans le Sahel, où les populations vulnérables sont mobiles et circulent librement d'un pays à l'autre, la question de la coordination régionale est également importante.

➔ **Axes de travail à court terme**

A court terme, parvenir au lancement de tels chantiers requiert, en premier lieu, **prise de conscience et changement de mentalité**. A ce moment charnière dans le développement des transferts monétaires dans le Sahel, chacun doit prendre pleinement conscience de la responsabilité des instances étatiques (administrations centrales, services déconcentrés, élus locaux, collectivités locales) dans l'assistance aux populations. Il est essentiel de remédier à la méconnaissance qui peut encore subsister entre sphères humanitaire, étatique et de développement.

Cela peut être facilité par des **actions de sensibilisation** (p. ex. dans les ateliers de formation) pour une meilleure connaissance des cadres de coopération et législatifs qui régissent les interventions des acteurs humanitaires et de développement, et en multipliant les occasions de rencontres et d'échanges entre les différents utilisateurs de transferts monétaires afin qu'ils apprennent à se connaître et se comprendre. Toutefois, *in fine*, cela passe par des **changements de comportements simples** (p. ex. veiller à *impliquer* les autorités locales dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des opérations, et non plus seulement à les *informer*). Il en va de la responsabilité de chacun : aux autorités étatiques de faire preuve de leadership ; aux acteurs humanitaires de respecter l'autorité des institutions et représentants locaux (en conformité avec les textes juridiques) et les accompagner à assoir leur leadership. Des **actions incitatives** doivent être envisagées pour encourager ce changement de mentalité et d'attitude. En vue d'un renforcement des liens entre systèmes de protection sociale et réponses humanitaires, il apparaît pertinent de : parvenir à définir un cadre commun ; engager des actions structurantes favorisant la réalisation d'un projet commun ; mener des travaux de recherche pertinents pour tous les utilisateurs de transferts monétaires. Chacun de ces trois axes de travail sont détaillés ci-dessous.

Avoir un outil commun ne suffit pas pour fédérer des acteurs mus par des incitations, objectifs et principes parfois divergents. Il est nécessaire de parvenir à **dégager un projet commun** (ou feuille de route commune) aux acteurs étatiques, humanitaires et de développement en vue du renforcement des liens entre transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux pour une meilleure prévention et prise en charge de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le Sahel. Il est essentiel de bien cerner les réalités de chacun avant de pouvoir penser à des chantiers communs. Dans une approche progressive, il est proposé d'envisager diverses activités permettant d'amener les différents acteurs à effectuer le cheminement suivant : **sensibilisation** à la problématique ; **compréhension** des concepts et des problèmes pratiques ; **proposition** de solutions concrètes ; **validation** conjointe. Quatre grands types d'activités sont présentés ci-après.

- a. Multiplier les forums d'échanges** aux niveaux local, national et régional, entre acteurs étatiques, humanitaires et de développement pour faire tomber les cloisons, harmoniser les discours, et concilier les compréhensions des contextes dans lesquels chacun évolue—ceci passe par des actions simples :
- Inviter les acteurs de la protection sociale dans les forums d'ONG travaillant sur les transferts monétaires, et inversement ;
 - Assurer que des forums de concertation existent à tous les niveaux (du national au local) entre les différents acteurs impliqués—que ces forums soient spécifiques ou non aux transferts monétaires ;
 - Le cas échéant, mettre en place une plateforme de concertation spécifique sous la tutelle de l'État avec partenaires techniques et financiers, ONG, acteurs de la société civile, etc. avec comme cahier des charges de planifier et coordonner la transition ;
- b. Organiser des ateliers spécifiques au niveau national** afin de sensibiliser les acteurs à la question et assurer une compréhension commune des opportunités et défis—ceci afin de :
- Dresser une cartographie de ce qui existe en matière de transferts monétaires dans chaque pays, en détaillant le rôle des différents acteurs dans chacune des initiatives existantes ;
 - Clarifier les divergences éventuelles entre la vision politique de changement qui sous-tend les initiatives nationales de transferts sociaux et les principes des actions humanitaires ;
 - Replacer les transferts monétaires au sein des politiques socio-économiques nationales, et réfléchir aux renforcements des liens avec d'autres mécanismes (p.ex. entreprenariat) ;
 - Appuyer le leadership des acteurs étatiques dans la définition d'une vision à moyen/long terme en matière de transferts monétaires ;
- c. Identifier des zones de synergie concrètes** afin de nourrir des réflexions pratiques plutôt que théoriques—il peut être approprié d'adopter l'angle sectoriel (santé, nutrition, agriculture, etc.) afin de :
- Identifier (dans chaque secteur) les antagonismes et synergies possibles entre actions d'urgence et de développement avant, pendant et après les périodes de crises aiguës ;
 - Définir une vision à moyen et long terme selon les spécificités de chaque pays ;
 - Déterminer ce qui peut être le plus adéquat dans l'assortiment d'outils et d'innovations qui a pu être testé dans différents contextes en vue d'une mise à l'échelle nationale (certaines technologies ne sont pas transférables en l'état aux institutions nationales car trop coûteuses ou complexes) ;
 - Réfléchir au rôle des ONG comme partenaires de mise en œuvre des États ;
 - Exploiter l'intérêt croissant du secteur privé à contribuer au développement du pays (en premier lieu, des agences de paiement) ;
 - Établir les rôles et responsabilités en fonction de la valeur ajoutée des acteurs ;
- d. Établir un plan pluriannuel de transition** décrivant l'intégration (ou non) des initiatives non-étatiques dans le système national avec une prise de responsabilités progressive des acteurs étatiques (en termes de nombre de personnes prises en charge et d'allocation de ressources nationales) pour arriver à terme à une situation où les urgentistes n'interviennent plus que lorsque les besoins dépassent les fluctuations chroniques et/ou saisonnières.

Dans une approche plus systémique, il semble opportun d'**engager des actions structurantes** afin de favoriser l'élaboration et la réalisation d'un projet commun. Ceci peut passer par le biais d'incitations (des bailleurs de fonds notamment) ou d'actions de renforcement des capacités nationales. Par exemple :

- **Encourager une évolution dans l'approche des acteurs humanitaires**, notamment ceux déjà impliqués dans la prise en charge de la vulnérabilité chronique :
 - Insérer un module « protection sociale » dans les formations en transferts monétaires d'urgence ;
 - Inciter les ONG à « aider les gouvernements à aider les populations » en faisant du renforcement de capacités (p. ex. des cellules nationales de gestion de crise) et de la passation des savoirs acquis aux structures étatiques une composante essentielle des stratégies de sortie (p. ex. en revoyant les indicateurs de performances) ;
 - Assurer un financement pluriannuel et flexible aux ONG pour qu'elles puissent s'engager efficacement dans de telles activités de transferts de compétences, mais aussi pour atteindre de meilleurs résultats en terme de résilience, au-delà de l'aide vitale (« life-saving ») ;
 - Intensifier la capitalisation des expériences et la diffusion auprès des acteurs étatiques mais aussi au sein des organisations humanitaires (afin d'assurer qu'une connaissance de base du contexte sahélien est maintenue malgré les rotations de personnel) ;
 - Mutualiser les activités de plaidoyer afin de limiter le nombre d'interlocuteurs pour les acteurs étatiques (plateformes, consortium, points focaux CaLP, etc.) et les intensifier (p. ex. avec des visites de parlementaires) ;
 - Encourager un changement de profils au sein des ONG, avec plus de personnes aptes à travailler au développement des capacités nationales (avec des connaissances des structures étatiques, en anthropologie, etc. et pas seulement des profils « urgentistes volants ») ;
- **Appuyer le renforcement des capacités nationales** de manière beaucoup plus structurelle :
 - Dresser un bilan des besoins en renforcement des compétences dans les différentes structures impliquées (cellules de gestion des crises, instances en charge de la protection sociale, etc.)
 - Encourager et faciliter le détachement (« secondment ») de techniciens et cadres nationaux dans les projets innovants ;
 - Soutenir des modèles de formation plus orientés « terrain » (plutôt que le modèle de formation classique en salle) avec plus d'expériences pratiques (p. ex. dans des zones pilotes dans lesquelles les techniciens peuvent mettre en application les outils) pour le renforcement immédiat des capacités des techniciens/fonctionnaires en poste ;
 - Investir beaucoup plus dans la formation de la prochaine génération de décideurs, fonctionnaires et techniciens nationaux, en travaillant avec les écoles et les universités afin d'assurer une meilleure compréhension du contexte, de ses acteurs et des nouveaux outils d'assistance sociale (p. ex. par le biais de partenariats entre universités, avec le secteur privé, etc. pour assurer une formation de qualité axée sur une formation pratique) ;
 - Investir également dans le renforcement des capacités nationales et régionales à mener des activités d'évaluation des processus et de l'impact des transferts monétaires, en encourageant l'implication de chercheurs de la sous-région ;

- **Améliorer les modalités de financement** des initiatives de transferts monétaires :
 - Sécuriser un financement national à moyen/long-terme pour la prise en charge de la vulnérabilité chronique—avec inscription des budgets dans les lois de finances ;
 - Envisager la création d'un fonds commun pour le financement des pics saisonniers, avec des mécanismes intégrés au plan/programme national et/ou un financement pluriannuel des acteurs humanitaires participant à la prise en charge de la vulnérabilité saisonnière ;
 - Explorer la possibilité de modes de financement alternatifs par des acteurs privés, la diaspora, le financement participatif (« crowd funding »), par des assurances, etc. ;
 - Assurer le financement de la prévention (plans de contingence) et des évaluations.

Enfin, il convient d'**intensifier les activités de recherche**. Plusieurs thèmes de recherche sont pertinents tant pour les transferts monétaires d'urgence que pour les initiatives nationales de transferts sociaux. Par exemple :

- Profils de **pauvreté et vulnérabilité** pour informer les orientations politiques et le choix des instruments et du ciblage (p. ex. transferts monétaires et/ou exemptions des frais de santé) : quels sont les principaux types de vulnérabilité dans les différentes zones de moyens d'existence ? quelles sont les causes immédiates, sous-jacentes et profondes ? etc.
- Mécanismes de **ciblage** : comment développer des méthodes à la fois efficaces et acceptées par les communautés (sans effets néfastes sur le capital social) ? comment cibler en milieu urbain ? comment établir des ponts entre ciblage socio-économique et d'autres formes de vulnérabilité (p. ex. la malnutrition) ? comment harmoniser les outils (HEA, PMT, etc.) en vue d'une mise à l'échelle ? comment constituer des bases de données nationales actualisées (reciblage) et pertinentes pour les réponses aux fluctuations saisonnières ? etc.
- Effets des transferts monétaires sur le **capital social**¹¹ : quels sont les schémas de redistribution et de solidarité traditionnels ? quels sont les effets des transferts monétaires sur la cohésion sociale ? etc.
- Utilisation des transferts monétaires dans la **prévention de la malnutrition** aigüe et chronique dont les taux de prévalence sont extrêmement élevés dans la sous-région : dans quelles mesures peut-on attendre des transferts monétaires qu'ils contribuent à l'amélioration de l'état nutritionnel des jeunes enfants ? quels enseignements peuvent être tirés des expériences passées ? etc.
- Impact des transferts monétaires sur les **marchés** nationaux et régionaux, dans un contexte sahélien caractérisé par des prix alimentaires au-dessus de la moyenne quinquennale et des variations saisonnières très marquées : quel a été l'effet de l'expansion massive des transferts monétaires suite à la crise de 2012 ? comment contribuer au mieux à la stabilisation des marchés ? etc.
- Identification et suppression des **goulots d'étranglement** de la mise en œuvre des programmes de transferts sociaux : quels sont-ils ? quels rôles pour les ONG locales et internationales ? quels rôles pour les acteurs du secteur privé ? etc.

Actions immédiates recommandées

Au vu de ce qui précède, une série d'actions immédiates peuvent d'ores et déjà être recommandée dans le but de poursuivre la réflexion afin d'aboutir à court terme à des recommandations opérationnelles et de recherche concrètes et détaillées pour le renforcement des liens entre transferts monétaires d'urgence et programme national de transferts sociaux. Les acteurs sont ainsi appelés à :

- Assurer la **traduction** en français et la diffusion de documents de référence sur la thématique (concept de protection sociale, enseignements des expériences dans la corne de l'Afrique, etc.) afin de permettre au plus grand nombre de prendre part à la réflexion ;
- Dresser un **inventaire** des initiatives utilisant des transferts monétaires dans le cadre de réponses humanitaires ou de politiques nationales d'assistance sociale (en premier lieu en réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles et à la vulnérabilité chronique) avec : description du projet (objectif, approche, type de transfert monétaire utilisé, couverture, durée, etc.) ; dispositif de financement et de mise en œuvre ; ancrage institutionnel ; personne à contacter—le Cash Atlas¹² recense déjà une bonne partie des transferts monétaires d'urgence, et une revue des filets sociaux a été menée dans la plupart des pays de la sous-région ; il s'agit dès lors de compiler, mettre à jour et diffuser ces informations ;
- Compiler un **annuaire** des praticiens des transferts monétaires dans la sous-région, et proposer une mise en réseau par le biais d'outils de communication de type blog, forum de discussion, etc. ;
- Réaliser des **études de cas** détaillées sur les quelques expériences de la sous-région visant à mieux lier (aujourd'hui ou à terme) transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux (Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers au Nord Mali, Alliance au Niger, désengagement progressif du PAM dans les cantines scolaires¹³, etc.) afin d'analyser : comment et pourquoi ces initiatives ont été mises en place ; quelles difficultés ont été rencontrées au démarrage ; à quelles difficultés elles sont aujourd'hui confrontées pour poursuivre ; comment elles sont perçues par les différents acteurs impliqués ; quelles suites sont envisagées par ces différents acteurs ; etc. ;
- Organiser des **ateliers nationaux de concertation** (sous l'égide de l'État) sur ce thème pour faciliter les échanges entre acteurs et parvenir à dégager une vision et un projet commun aux utilisateurs de transferts monétaires visant au renforcement de la résilience—en profitant éventuellement des dynamiques existantes autour de l'élaboration des feuilles de route AGIR⁸ ou des processus nationaux d'élaboration des systèmes de protection sociale ;
- Organiser des **ateliers techniques** régionaux et/ou nationaux sur des thématiques d'importance pour avancer sur le sujet—en premier lieu, le ciblage ;
- Favoriser les **échanges avec d'autres régions**, notamment la Corne de l'Afrique et l'Asie du Sud, en assurant la traduction en anglais des documents clés émanant de l'Afrique de l'Ouest et leur diffusion par exemple au travers des réseaux du CaLP et des groupes de travail sur la protection sociale.

Notes

- ¹ Le « Cash Learning Partnership » (CaLP) est un consortium d'organisations humanitaires qui a pour objectif de mieux faire connaître les programmes de transferts monétaires et d'en améliorer la qualité dans tout le secteur humanitaire. CaLP rassemble aujourd'hui Oxfam GB, Save the Children, la Croix-Rouge Britannique, Action Contre la Faim/ACF International et le Norwegian Refugee Council. CaLP est soutenu par ECHO, USAID/OFDA, VISA, DFATD, DFID, SDC et la Croix-Rouge Américaine. Pour plus d'informations, visitez le site Internet du CaLP : www.cashlearning.org.
- ² Étude de cas menée dans le cadre du projet de recherche « Fit for the Future » et présentée en Annexe 3 (<http://www.cashlearning.org/resources/library/404-is-cash-transfer-programming-fit-for-the-future---annexes?searched=1>) du rapport final de la recherche (<http://www.cashlearning.org/2012-2014/-fit-for-the-future->).
- ³ OFDA (« Office of Foreign Disaster Assistance ») est le bureau de l'aide au développement à l'étranger de l'agence des États-Unis pour le développement international (USAID).
- ⁴ Cet atelier régional sur les « liens entre programmes de transferts monétaires d'urgence et filets sociaux de sécurité dans le Sahel » s'est tenu à Dakar les 8 et 9 juillet 2014. L'ensemble des documents et présentations partagés au cours de l'atelier peut être téléchargé depuis la page « Afrique de l'Ouest » du site Internet du CaLP : <http://www.cashlearning.org/afrique-de-l-ouest/afrique-de-l-ouest-1>.
- ⁵ Concept de « shadow system alignment ».
- ⁶ Un accent particulier est mis sur le Sénégal, le Niger, la Mauritanie, le Mali, le Tchad, le Burkina Faso et le nord du Nigeria, zones qui se trouvent dans la bande sahélienne d'Afrique de l'Ouest.
- ⁷ Pour plus d'informations sur les Socles de Protection Sociale, voir : <http://www.ilo.org/secsoc/areas-of-work/policy-development-and-applied-research/social-protection-floor/lang--fr/index.htm>.
- ⁸ Lancée en décembre 2012 à Ouagadougou, l'Alliance Globale pour la Résilience (AGIR) – Sahel et Afrique de l'Ouest s'est fixée comme objectif de « Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines ». Placée sous le leadership politique et technique de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS, l'Alliance s'appuie sur les plateformes et réseaux existants, notamment le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA). Une feuille de route régionale a été adoptée en avril 2013. La déclinaison de cette feuille de route régionale en « Priorités Résilience Pays » (PRP-AGIR) est en cours au travers de dialogues inclusifs nationaux dans les différents pays de la sous-région. Pour plus d'informations, visitez le site Internet du RPCA : <http://www.oecd.org/fr/sites/rpca/agir/>.
- ⁹ Pour plus d'informations sur l'initiative « Faim Zéro Afrique de l'Ouest » lancée par la CEDEAO en 2012, voir : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Faim_Zero_FR.pdf.
- ¹⁰ Devereux et White (2008) « Social protection in Africa: Can evidence, rights and politics converge? » (<http://www.kulima.com/wp-content/uploads/2011/03/Conference-proceedings.pdf>).
- ¹¹ Ceci fait écho notamment à une étude récente du LASDEL mettant en évidence des effets néfastes des transferts monétaires sur les communautés en raison d'un manque de prise en compte des structures traditionnelles pouvant déboucher sur des conflits. Voir le rapport de l'étude « Les transferts monétaires au Niger : la manne et les soupçons » : http://www.lasdel.net/resulta1.php?id_article=241.
- ¹² Le Cash Atlas est consultable en ligne : <http://www.cashlearning.org/information-sharing/cash-mapping-tool>.
- ¹³ Pour coordonner et planifier son désengagement progressif des programmes de cantines scolaires dans plusieurs pays de la région, le PAM utilise l'outil SABER (« System Assessment and Benchmarking for Education Results ») qui peut se révéler utile pour créer une dynamique de passation de responsabilités.